

des sciences écologiques à l'art du paysage

ou l'invention du sauvage dans les marais paysagistes

par Pierre Donadieu

École nationale supérieure du paysage de Versailles, 4 rue Hardy, 78009 Versailles'
vers-ensp-nts@calvanet.calvacom.fr

Créer un espace naturel semble une gageure sinon une absurdité pour la rationalité scientifique. Or en analysant les relations du public à des espaces urbains de loisirs créés en s'inspirant de milieux marécageux, on s'aperçoit qu'ils sont considérés comme naturels par l'opinion commune. Ce constat permet de penser que pour mieux fonder une politique de conservation des zones humides en France et en suivre l'évaluation, il est souhaitable de distinguer les processus écobioécologiques dont la connaissance relève de la science des relations de la société à ces milieux qui peuvent être construites grâce à l'art et à la technique paysagiste.

*C'est ainsi que nous voyons le monde, nous le voyons
à l'extérieur de nous-mêmes et cependant nous
n'en avons qu'une représentation en nous.*

René Magritte, *La ligne de vie*, 1938.

Depuis que l'État a décidé en France, en 1995, un Plan d'action pour les zones humides, une partie des travaux entrepris dans le cadre de deux programmes nationaux de recherches - sur les zones humides et sur la « récréation de la nature » - concerne des projets de restauration ou de réhabilitation d'écosystèmes appauvris ou détériorés. Très peu cependant s'intéressent à la création de milieux humides et surtout aux conditions écologiques et sociales qu'il est nécessaire de réunir en fonction de la nature des projets de création. Rares sont ceux qui tentent de mettre en relation la construction concrète d'une réalité et le regard qui se pose sur elle et en invente le sens. Or cette relation immédiate au monde - ici celui des milieux entre terres et eaux - fonde les comportements et les pratiques sociales qui conditionnent leur devenir.

Des techniques de création de zones humides ont déjà été mises au point par l'ingénierie écologique, notamment pour réaliser des lagunages biologiques sous la forme de chaînes de bassins à macrophytes et à microphytes. Cette technique d'épuration des eaux usées n'est pas seulement

¹ Cette recherche menée par le laboratoire de recherches de l'ENSP de Versailles correspond à une étape d'un des projets du programme national de recherches sur les zones humides (PNRZH) ; ce projet est consacré à l'étude des conditions de l'adhésion sociale à la politique de conservation des zones humides en France.

réservée aux petits villages ruraux, mais aussi aux agglomérations moyennes, comme la ville de Rochefort a pu le démontrer. Il est également possible de réunir sur un même espace des fonctions de bassin d'orage et de parc de loisirs, comme les services techniques de Montpellier l'ont montré dans le petit parc de la Lironde au sud-est de la ville (Aggeri, 1997).

Les paysagistes et les gestionnaires qui sont à l'origine de ces créations fondent certes leur projet sur les propriétés « classiques » des zones humides (Donadieu, 1996) - l'épuration et la régulation des eaux de surface -, mais peuvent aussi tirer partie de la mise en spectacle de ces milieux dont les caractères perceptibles se partagent entre les natures sauvage et jardinée. A partir de l'analyse de l'histoire récente de deux sites palustres de loisirs situés dans deux parcs publics récents de la petite couronne parisienne, nous montrerons comment la mise en place des deux milieux par les paysagistes et les gestionnaires s'est accompagnée de la constitution d'un public qui y valorise surtout la présence des oiseaux.

Sauvage : une notion évolutive

L'adjectif sauvage est issu du latin *silvaticus* « fait pour la forêt » et, en parlant des végétaux, « qui est à l'état de nature ». Il s'appliqua d'abord aux animaux carnassiers qui vivent à l'état naturel, puis à des humains en parlant d'ermites ou de brigands vivant dans la forêt et, par extension dès la fin du XII^e siècle, à des peuples considérés comme étrangers à toute civilisation. Concernant les animaux et les plantes, *sauvage* s'oppose dès la fin du Moyen Âge à domestique et désigne, d'une part, les bêtes qui ont le goût de gibier et, d'autre part, concernant les végétaux, « ce qui pousse ou est produit sans intervention humaine ». Un jardin était à cette époque qualifié de sauvage si, abandonné, il était inculte. Au XX^e siècle, l'adjectif a pris la connotation positive de « naturel, sans artifice » pour qualifier des produits (la soie, le miel) ou des espaces (*Le Robert, dictionnaire historique de la langue française*, 1992).

Le mot, passé alternativement par des valeurs négatives et positives, désigne dans l'art historique des jardins et du paysage autant des lieux effrayants que séduisants, selon les significations esthétiques ou morales que l'on accorde à l'absence perceptible d'influences humaines dans un espace. Pour l'historien J.D. Hunt [*L'art du jardin et son histoire*, Paris, O.Jacob, 1996, p. 29), l'idée de sauvage (en anglais *wilderness*) évoque une nature vierge de toute intervention ou interférence humaines. C'est également la position des spécialistes des sciences de la nature.

L'invention de deux marais

Le marais du Sausset occupe une surface de deux hectares à l'intérieur du parc départemental éponyme créé à partir de 1980 au nord de Paris entre Villepinte et Aulnay-sous-Bois. En 1979, à l'issue d'un concours, le conseil général de Seine-Saint-Denis désigna les paysagistes maîtres d'œuvre de la réalisation du parc : Michel et Claire Corajoud ainsi que Jacques Coulon. Installé sur des terres agricoles, le nouveau parc de 200 hectares avait pour ambition de créer un espace essentiellement forestier et bocager à but récréatif en complétant au nord la ceinture boisée de Paris. Aucun marais n'était demandé dans le programme du concours et le projet retenu n'en comportait pas non plus. L'idée d'un marais, voisin du bassin d'orage de Savigny, se dégagait de deux intentions des paysagistes : attirer le public avec des oiseaux et terminer la partie urbaine du parc par un belvédère offrant un spectacle. D'abord relié au bassin écreteur de crues, le marais en fut ensuite isolé par une digue qui le rendit autonome. Conçu surtout comme un marais à regarder, il fut planté avec des végétaux hygrophiles et aquatiques grâce à des banquettes en terre de différentes profondeurs. Le niveau d'eau fut maintenu pratiquement constant au moyen d'un pompage dans le bassin voisin². En 1984, planté avec 27 espèces, le marais fut enclos et pratiquement laissé à son évolution spontanée pendant 10 ans (Destombes, 1997).

² Pour des raisons diverses, notamment de commodité de maintenance qualitative des berges, de nombreux gestionnaires de parcs publics choisissent de maintenir constant le niveau des plans d'eau. Dans le parc du Sausset, la fonction de régulation hydraulique est assurée par le bassin voisin de Savigny. Quand ils ne peuvent pas séparer les fonctions, comme dans la base de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines où la queue de l'étang est une réserve naturelle, les gestionnaires ont plus de difficultés à décider des niveaux convenables du plan d'eau.

L'idée de marais a été proposée par les paysagistes, en référence à l'indication d'un lieu-dit « Le Marais », situé à côté de Villepinte sur la carte de Cassini de 1736 ; puis elle a été reprise par le conseil général du département comme l'une des images de communication du parc, en privilégiant les valeurs de « marais vivant » et de « marais d'oiseaux ». Très vite, les oiseaux se sont imposés comme un élément fort de l'identité d'un lieu qui aurait pu être assimilé à une mare ou à un petit étang. Mise en place par le gestionnaire, la pancarte « marais » a coupé court à toute hésitation bien que les usagers du parc ne soient pas tous enclins à reconnaître un marais dans ce « joli coin de verdure », point de vue néanmoins admis par tous. En effet, le lieu, que beaucoup qualifie de sauvage, correspond peu à l'idée que le public se fait d'un marais. Pour une minorité, le mot marais suggère une nature agréable et pénétrable, propice à la promenade en barque ; pour la majorité, c'est plutôt un lieu marécageux et dangereux (Gascoin, 1997). Étant donné la présence d'une clôture, qui signifie autant l'interdiction de pénétrer que la protection de la tranquillité des oiseaux, le marais du Sausset offre aujourd'hui une double image de fascination, où se mêlent la séduction de l'oiseau libre et la terreur lointaine de l'engloutissement dans des vases traîtresses.

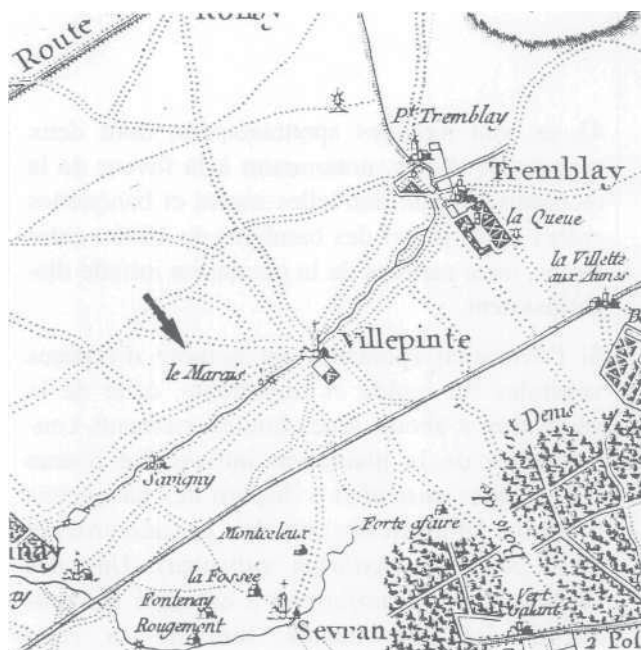


Figure 1. Le site du Sausset sur la carte de Cassini (1774)

Deux ans après la fin des travaux du marais du Sausset, une idée voisine fut reprise au moment de la création, à 15 km au sud-est de Paris, du parc départemental de la Plage bleue qui couvre une superficie de 43 hectares sur la commune de Valenton dans le département du Val-de-Marne aujourd'hui presque totalement urbanisé. Le parc fut aménagé autour d'un plan d'eau de dix hectares dans une ancienne sablière de la vallée de la Seine par trois paysagistes successifs, d'abord Gilles Ollier et l'agence lyonnaise Ilex qui ont dessiné et mis en place la roselière, puis Véronique Lathière qui conçut le jardin aquatique voisin, réalisé de 1991 à 1993. Cette roselière de 3 000 m² fut intégralement plantée sur la berge du plan d'eau dont le niveau est maintenu constant par pompage profond. Initialement prévue par le paysagiste pour être accessible au public, elle fut ensuite fermée en 1995 à la fréquentation du public, en même temps qu'était confirmé son rôle de réserve de faune sauvage et de lieu d'observation des oiseaux. Cette évolution a été concrétisée par la construction récente d'un observatoire en bois.

La création de ces deux milieux repose d'abord sur la mise en place d'écosystèmes plantés d'espèces herbacées où vont démarrer des processus d'évolution spontanée encadrés par les gestionnaires des parcs, mais aussi par les paysagistes.

Des processus écologiques libres et contrôlés

Les banquettes du marais du Sausset ont été plantées avec 27 espèces végétales dont quatre non indigènes (des bambous) et deux naturalisées en France, l'élodée (*Elodea canadensis*) et la jussieu (*Jussieu repens*). Après treize années, le marais s'est enrichi ; il contient 61 espèces de végétaux supérieurs dont deux ont été introduites par le gestionnaire (l'aulne glutineux et la laïche pendante) et

43 se sont ajoutées spontanément, dont deux espèces de saules, notamment à la faveur de la recolonisation de nouvelles mares et banquettes créées après le gel des bambous en 1986 ; entre temps, onze espèces de la plantation initiale disparaissaient.

Si l'évolution spontanée du nombre d'espèces végétales fut rapide et importante, celle de la végétation a abouti à des bouleversements considérables de la plantation initiale. Le roseau (*Phragmites australis*) a disparu des banquettes d'origine au profit des iris (*Iris pseudacorus*) et de la salicaire (*Lythrum salicaria*). Une des laïches (*Carex acutiformis*) a colonisé les banquettes les plus hautes, loin de sa zone d'implantation et les massettes (*Typha latifolia*) ont envahi les espaces en voie de comblement rapide. Cette évolution rapide de la flore et de la végétation s'explique par plusieurs phénomènes (Feuillas, 1997) : d'une part, l'eutrophisation des eaux très peu renouvelées par le pompage et le ruissellement ainsi que le rehaussement des niveaux de l'eau et des banquettes, d'autre part, la consommation de végétaux par une faune abondante ainsi que la concurrence d'espèces envahissantes comme l'iris et le *Phragmites* ; enfin le gel des bambous qui n'ont pas été replantés. A ces causes se sont ajoutées à partir de 1993 des interventions d'entretien comme le faucardage des canaux périphériques, l'arrachage manuel et le désherbage chimique de la jussie ainsi que la coupe sélective des saules spontanés ; l'ensemble de ces actions récentes et empiriques ne peut faire revenir le marais vers la configuration adoptée au moment de la plantation, mais limite son comblement rapide et tend à diversifier les biotopes ; il est en effet important pour le gestionnaire de maintenir, voire d'augmenter, le nombre des espèces d'oiseaux observables qui atteignaient 116 en 1997, soit un peu moins de la moitié de l'effectif comptabilisé dans la réserve naturelle nationale de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines dont la surface est quarante fois plus importante.

Dans la roselière de la Plage bleue, la réorganisation spatiale spontanée de la plantation initiale est peu sensible ; pourtant les paysagistes

Rationalités scientifique et paysagiste

Les scientifiques biologistes et écologues utilisent des catégories de classement qui ordonnent le monde concret, de la nature sauvage aux systèmes artificiels. Si on admet le seul point de vue scientifique, il est possible de définir des états stables ou dynamiques des écosystèmes situables dans un gradient allant du plus sauvage au plus artificiel comme l'ont montré la plupart des travaux français et anglo-saxons. Selon cette rationalité, l'arbre nommé bouleau verruqueux (*Betula verrucosa*) est sauvage dans la lande atlantique primitive où il se reproduit spontanément, mais est considéré comme un artifice dans les jardins privés et publics où il est planté. Entre la lande et le parc public existe la distinction fondamentale du projet social qui inspire le parc et qui est absent de la lande primitive.

En revanche, si on admet le seul et strict point de vue paysagiste, il n'existe que des catégories d'identification des objets, des paysages et des ambiances dont les critères sont sociaux et culturels. Selon cette autre rationalité, la lande atlantique, primitive ou secondaire, avec ou sans bouleaux, a fait l'objet de multiples appréciations. Elle peut être, en Bretagne "un fastueux tapis fleuri, où marche une seule silhouette de femme, noire comme le charbon, gardant une chèvre blanche." (A. Strindberg, 1857) ; « la lande sauvage, aux bruyères rosées, aux ajoncs couleur d'or » (P. Loti) ; « En Normandie, [...] un oasis aride comme il y a dans les sables du désert des oasis de verdure » (J. Barbey d'Aureville, 1870) ; mais aussi, autrefois, la demeure des lutins, korrigans et poulpiquets (P.Y. Sébilot, 1950) ou bien encore, aujourd'hui, des lieux à protéger de l'abandon grâce à la directive européenne Natura 2000 comme les landes du Cragou en Bretagne (F. de Beaulieu, *ArMen*, 1997).

Ces deux rationalités scientifique et paysagiste entretiennent entre elles les mêmes relations que les sens dénotés et connotés d'un mot pour la compréhension d'un texte : elles se complètent pour donner accès aux sens du rapport de la société à son environnement.

NB : La distinction entre rationalités scientifique et non scientifique a été discutée par le sociologue M. Conan dans son dernier ouvrage où il développe et adopte le point de vue constructiviste. *L'évaluation constructive, théories, principes et éléments de méthode*. L'Aube, Paris, 1998, notamment p. 16-18.

Paysage et jardin

Jardin : espace aménagé comportant un choix de végétaux dont la disposition, la culture et l'entretien obéissent à des intentions de raffinement. Ce dernier peut concerner le traitement de la limite du jardin, les soins et techniques horticoles, les usages auxquels il est destiné et le choix des plantes qui s'y trouvent.

D'après M. Conan, *Dictionnaire historique de l'art des jardins*. Hazan, 1997.

Paysage : Terme désignant un genre de peinture inventé par les artistes d'Europe du Nord à la Renaissance. La peinture de paysage représente une scène de nature ou de campagne composée pour le plaisir des yeux. Par extension, le mot désigne depuis le XVII^e siècle une étendue que l'on découvre d'un seul regard ; mais aujourd'hui il évoque aussi des territoires présentant à l'observation des caractéristiques communes qu'il n'est pas nécessaire de découvrir d'un seul regard (ex. : les paysages des landes atlantiques).

D'après M. Conan, *Dictionnaire historique de l'art des jardins*. Hazan, 1997.

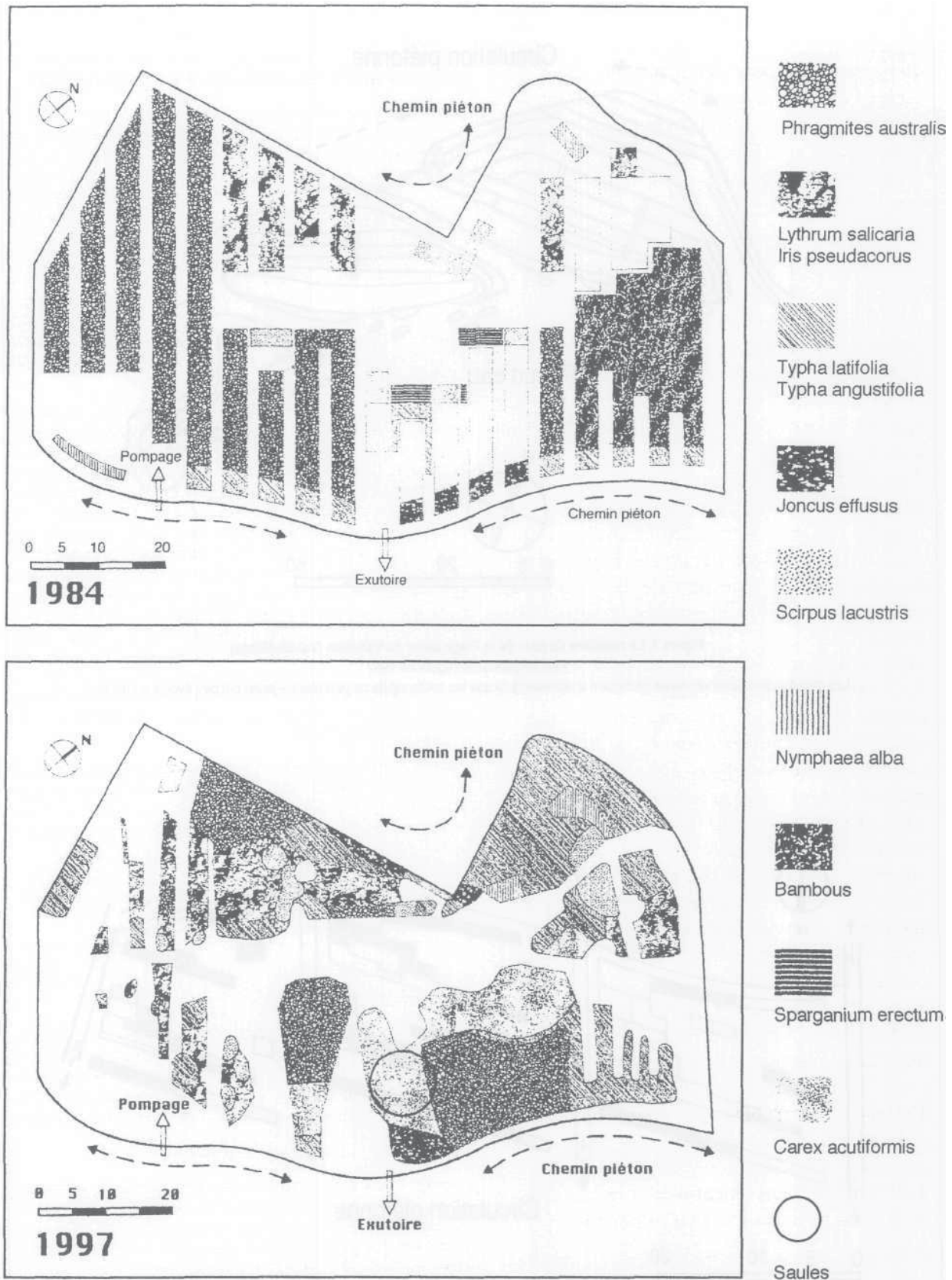


Figure 2. Le marais-jardin du Sausset (Seine-Saint-Denis)
 En 13 ans, la structure végétale implantée en 1984 a considérablement évolué.

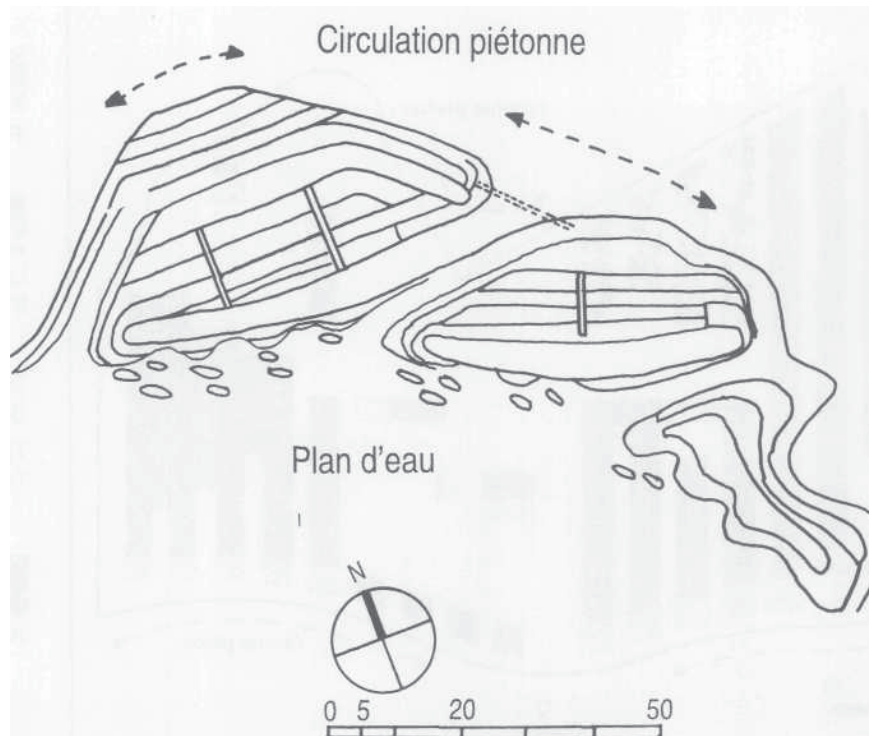


Figure 3. La roselière du parc de la Plage bleue de Valenton (Val-de-Marne)

Plan de plantation réalisé en 1987

Les grandes structures végétales (dont on n'a représenté ici que les contours) de ce petit marais-jardin ont peu évolué en dix ans.

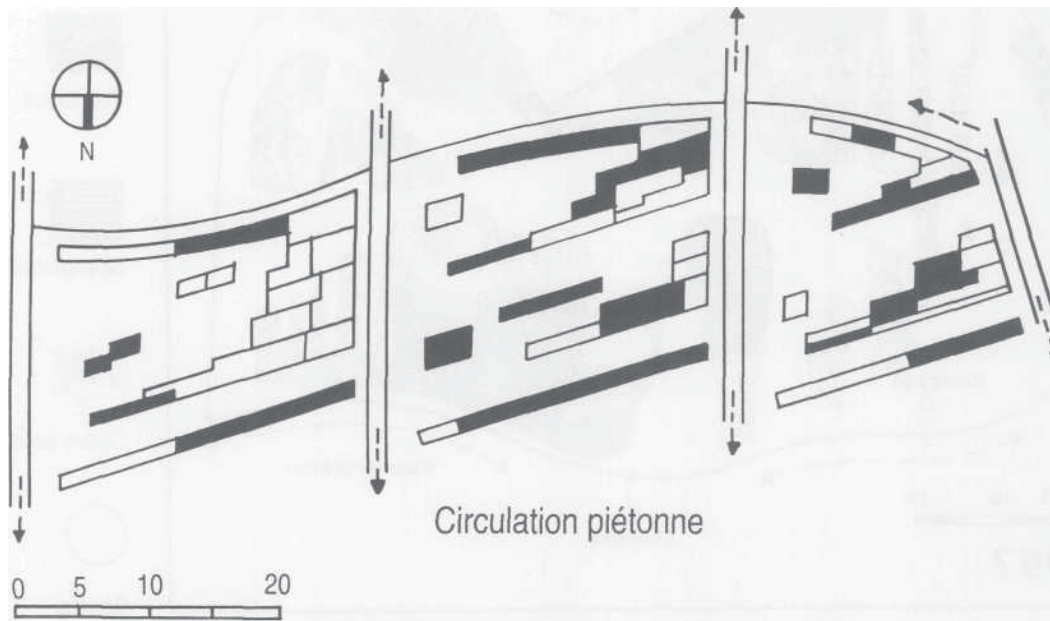


Figure 4. Le jardin aquatique du parc de la Plage bleue à Valenton (Val-de-Marne)

Une création artistique inspirée des formes des marais salants de Guérande

En noir : espèces existantes en 1996 par rapport au plan de 1993 ; en blanc : végétaux plantés et disparus

de l'agence Ilex l'ont retravaillée à partir de 1989 en plantant sa périphérie de bouleaux pleureurs, d'aulnes, de saules tortueux et de cyprès chauves qui l'isolèrent visuellement du public, puis en protégeant, avec des *Scirpus lacustris*, des iris et des *Typha*, les berges des trois îlots de la roselière désormais consacrée aux oiseaux. Des vingt-deux espèces plantées par G. Ollier, il n'en reste plus que dix. En quelques années, l'entretien de la roselière devenue « réserve » d'une quinzaine d'espèces d'oiseaux a presque cessé (22 jours par an), alors qu'à sa périphérie les techniques habituelles de maintenance intensive des parcs publics sont poursuivies (Heckman, 1997).

Dans ces deux exemples, et avec des succès variables avec la surface des territoires, les gestionnaires ont isolé du public des petites fractions d'espaces palustres qu'ils gèrent pour obtenir un effet « arche de Noé » particulièrement apprécié du public. Cette relation entre un lieu, où se déroulent des processus écologiques et biologiques, et des spectateurs ne se met pas en place dans n'importe quelles conditions comme nous allons l'analyser maintenant.

De l'écologie au paysage

Pour décrire les processus d'installation de ces milieux, il serait en effet possible d'en rester à des inventaires de la faune et de la flore, au suivi de la végétation et des populations animales afin de montrer comment les gestionnaires choisissent les états des écosystèmes qui les intéressent. On pourrait suivre l'atterrissement inéluctable des deux sites et prévoir le moment où le curage et le faucardage seront à nouveau nécessaires pour réinstaller les successions écologiques où se trouvent les états souhaitables pour l'intérêt du public³. Mais si on s'arrêtait là on n'aurait pas rendu compte de l'essentiel : le rapport social qui s'est construit avec ces milieux accessibles au public et prévus pour lui.

Pour y parvenir, il faut admettre que les milieux étudiés ici sont plus que des espaces physiques contenant des êtres biologiques et que, fréquentés par un public qui les recherchent, les regardent, les écoutent et les apprécient, ils définissent un espace habité au sens habituel du mot habitat, mais aussi de l'écoumène des géographes (Berque, 1997). Cela signifie que les réalités et les mots d'oiseau ou de roseau sont capables de susciter d'autres représentations que celles des sciences, d'autres savoirs que ceux de l'ornithologie, de la botanique et de l'écologie, en théorie une infinité d'images propres à chaque « regardant ». Cette logique poétique qui est celle de toute évocation symbolique ne relève pas de la science, mais du champ artistique fondé sur l'héritage des œuvres culturelles, sur la créativité de l'artiste célèbre ou anonyme et sur la sensibilité individuelle. Les deux zones humides évoquées ont été créées par des architectes-paysagistes dont la culture est liée à l'art des jardins, c'est-à-dire à la capacité de réaliser des espaces représentant symboliquement le monde idéal de ceux qui l'ont conçu à l'intention de spectateurs.

Pour qu'ils trouvent plaisirs et agréments dans la pratique d'un parc ou d'un jardin, les usagers doivent identifier des prises⁴ suffisantes sur les lieux pour créer des images convenues ou inventées. En l'absence de ces formes perceptibles, visuelles, olfactives, auditives ou tactiles conçues pour produire des effets, ou capables de les susciter si elles ne sont pas faites intentionnellement pour cela, l'espace habité demeure muet, amorphe et inexpressif. Sans intentions sur les formes et les couleurs, sur les points de vue, sur les sons et les odeurs ou sur les sensations tactiles au cours d'un

³ Dans les deux cas les états souhaitables sont décidés empiriquement en privilégiant surtout les objectifs d'attraction des oiseaux : favoriser leur alimentation, leur reproduction et leur tranquillité. Dans le marais du Sausset, les bambous gelés ont été remplacés par des petites mares et des canaux (Destombes, 1997).

⁴ J'emprunte le concept à A. Berque qui parle de prise écosymbolique (cf. *Les raisons du paysage*, Hazan, 1995).

cheminement, l'espace sans apprêt ne se laisse pas appréhender comme un jardin ou un paysage ; ou alors il demande que les formes perçues relèvent de schémas d'appréciations déjà connus (Roger, 1997). Aussi, pour assumer la double dimension du monde sensible, à la fois objective et subjective, l'espace où évoluent les hommes - ville, campagne ou nature sauvage - doit-il présenter des formes identifiables qui permettent le passage du monde réel au monde imaginaire et ouvrent la double possibilité du savoir savant et de l'expérience esthétique. Dans les deux lieux déjà cités, la mise en relation du public et des espaces a été prise en charge par deux acteurs principaux de leur existence, le paysagiste concepteur et le gestionnaire du parc.

La construction de l'image d'un milieu vivant

La signification sociale des lieux humides créés se forme à partir de représentations successives. La première prise sur l'espace s'établit à l'échelle du rapport entre la ville et les parcs. Venus des quartiers urbains voisins, les visiteurs apprécient globalement les deux parcs comme des morceaux de nature où ils trouvent les aménités que ne leur fournit pas la vie en ville : le calme, la détente, l'isolement et même la sécurité. Bien qu'artificiels et inclus dans le tissu urbain à proximité du trafic des aéroports d'Orly et de Roissy, ils représentent un premier niveau d'appréhension de l'hétérogénéité spatiale de la ville, celui de la non-ville, que les usagers appellent ici la nature et saisissent à travers les formes du paysage.

A l'intérieur des parcs, les lieux aquatiques, comme le marais et la roselière, offrent un second niveau d'attraction dans un éventail large de choix : boisements, bocage et lac dans le parc du Sausset, montagne et labyrinthe dans celui de la Plage bleue. Interrogée sur leur intérêt pour la contemplation d'un marais ou d'une roselière, la plupart des visiteurs, avec ou sans enfants, insistent sur l'identification de la « vraie nature » et sur le rôle majeur joué par les oiseaux (Gascoin, 1997). Ce troisième niveau de prise sur les milieux peut adopter plusieurs formes ; la forme visible des oiseaux, en fonction de leur taille et de leur couleur, les rend plus ou moins perceptibles en vol, sur l'eau ou au sol ; les uns appartiennent à l'ambiance du jardin comme le cygne, les autres à la nature sauvage comme les mouettes. Les formes sonores des chants et des cris, bien que saisies sur fond de bruits urbains, peuvent être associées à la vue des oiseaux ou en être dissociées s'ils sont invisibles. Enfin, au Sausset, des panneaux offrent au public des images et des textes qui précisent les noms et les caractères écologiques des espèces migratrices ou sédentaires, et aident à les identifier.

Le passage de l'espace concret du milieu physique et biologique aux images mentales conçues par le public s'effectue par l'intermédiaire de ces formes visibles ou sonores. Les unes sont constantes, comme la configuration physique des lieux et la signalétique, les autres sont variables, en fonction notamment des saisons et des moments de la journée, comme le vol et le chant des oiseaux. Ces derniers caractères, qui sont ceux du mouvement, identifient fortement le milieu qui acquiert ainsi l'image d'un lieu naturel, animé et vivant, en dépit de l'impossibilité pour le public d'y pénétrer. Souhaitée par les gestionnaires, cette image est pérennisée, non seulement par des interventions techniques d'entretien, mais par des pratiques pédagogiques plus ou moins normalisées d'observation des oiseaux.

Si ces formes visuelles ou sonores d'animation de l'espace se raréfiaient ou disparaissaient, l'image de milieu vivant s'estomperait et les lieux perdraient de leur intérêt pour le public qui associerait spontanément l'immobilité et le silence du milieu à la stagnation et à la mort. Il ne faut pas toutefois perdre de vue l'emboîtement des images qui aboutit à l'identification d'un ou plusieurs écosystèmes palustres comme des lieux vivants : des oiseaux domestiques ou sauvages dans un lieu aquatique inaccessible au sein d'un parc public à l'intérieur de la ville. La contextualisation urbaine des

processus sociaux et écologiques à l'œuvre paraît ici essentielle. Dans un autre contexte non urbain et avec d'autres usagers, les prises sur le milieu seraient sans doute différentes.

Les zones humides sous la protection du public

Ces deux exemples de zones humides n'appartiennent ni à la catégorie des espaces de rente économique, ni à celle du patrimoine naturel protégé ; leur petite taille et leur contexte urbain les inscrivent dans la catégorie des espaces de plaisance conçus et réalisés pour le loisir. Aussi ne peuvent-ils prétendre à devenir un modèle de la reconquête des milieux humides que les pouvoirs publics français ont entrepris depuis peu. Mais ils peuvent y contribuer en modifiant le rapport destructeur que la société française a entretenu depuis plusieurs siècles avec les lieux de la stagnation de l'eau et de l'inondation. En effet, ils sont offerts au public comme des spectacles divertissants mais aussi éducatifs, et à ce titre valorisent des milieux palustres que l'opinion publique disqualifie ordinairement.

Plusieurs propriétés singulières des deux sites éclairent la construction de nouveaux rapports sociaux aux espaces palustres :

- une zone humide créée sur de petits espaces peut s'enrichir rapidement en une dizaine d'années en espèces végétales et animales ; même s'ils sont pauvres par rapport à des réserves naturelles, les états de biodiversité obtenus peuvent satisfaire les usages sociaux dans un parc public, là où l'intention du gestionnaire est de produire l'image d'un milieu vivant isolé et clos⁵ ;

- l'image d'un milieu vivant se construit à partir des formes perceptibles qui évoquent la vie animale, et en particulier celle des oiseaux, et à condition que la mise en situation du public ait été prévue (belvédère ou observatoire) pour les observer et éventuellement les identifier ; à condition aussi que soit maintenue la diversité des espèces, donc des milieux, objectifs qui trouvent leurs limites dans la taille restreinte des deux sites et dans le trop grand nombre d'artifices techniques qui tendent à transformer les lieux en parcs d'oiseaux aux dépens de leur image de « joli coin de nature », sauvage pour la majorité, rural pour certains ;

- bien que conçus et réalisés comme des jardins, à partir d'une idée scientifique et technique d'écosystèmes palustres, les deux sites ne sont pas assimilables à des jardins représentant des idées de marais, mais sont de réels morceaux de nature palustre mise en spectacle. En revanche, le petit jardin aquatique voisin de la roselière du parc de Valenton, qui est inspiré de l'image des marais salants de Guérande, peut être compris comme une *représentation artistique*⁶ de l'idée de zone humide sous la forme d'une collection botanique jardinée. Le rapport social au marais du Sausset comme à la roselière de Valenton peut être interprété comme un processus de mise en paysage d'un espace artificiel construit par référence à un modèle scientifique d'écosystème palustre ; alors que le jardin aquatique relève d'une réalisation faisant appel à des savoir-faire techniques, mais interprétable en connaissant l'intention de l'artiste créateur, Véronique Lathière.

⁵ Les exemples étudiés suggèrent qu'il est difficile de mettre en relation la diversité spécifique et le degré de satisfaction du public car la surface et la nature des deux lieux sont différentes. Il est préférable de mettre en évidence ce que le public privilégie dans les deux cas, à savoir l'animation de l'espace par les animaux et notamment par les oiseaux.

⁶ L'idée de représentation artistique implique ici de faire passer un espace concret perçu comme paysage (les marais salants de Guérande) dans le domaine de l'art du jardin, c'est-à-dire d'inventer de nouvelles formes concrètes (un réseau de digues, de passerelles et de bassins) qui représentent le réel sans le reproduire mimétiquement.

“ METTEZ-
LE N'IMPORTE
OÙ !

“ POURVU QUE
CELA FASSE
SAUVAGE !



Dans ce contexte de mise en relation intentionnelle de lieux et de leurs usagers, il apparaît donc que le public n'est pas un obstacle à la pérennité des zones humides créées⁷, mais la condition principale de leur existence, de leur reconnaissance, de leur gestion et du message de conservation de ces milieux réintégrés dans l'espace social de l'habitat humain. Ce type de relation est observable partout où des groupes sociaux se constituent autour de l'idée et des lieux de conservation de la faune et de la flore spontanées, partout où des « sanctuaires » évoquent la protection d'un patrimoine menacé. Ne faut-il pas retenir de la création du marais du Sausset que les ornithologues de l'association naturaliste locale le considèrent désormais et paradoxalement comme une véritable « relique faunistique » et militent pour la protection renforcée du site et de ses oiseaux ?

Comme la plupart des peintures de René Magritte, les marais des paysagistes invitent à « regarder par l'imagination ce que le tableau ne représente pas ou masque » (Cloarec, 1997). Non pas seulement ce que la fenêtre virtuelle sur le paysage réel offre à la vue et aux autres sens, mais ce qu'elle cache poétiquement : un marécage imaginaire et mystérieux, un trésor vivant insoupçonné, un havre de nature ou des souvenirs d'enfance.

Le marais sauvage dans la ville

Les images de nature sauvage, qui ont été créées avec le marais du Sausset et la modeste roselière de la Plage bleue, répondent à de nouveaux besoins récréatifs des citadins (Luginbuhl, 1997) ; ceux-ci apprécient au Sausset une nature « débridée », « moins domestiquée qu'ailleurs », où les animaux évoluent librement, sans menace ni contrainte ; le marais d'oiseaux, qui se distingue du parc animalier ou du zoo permet la rénovation du rapport à la vie sauvage en offrant à la vue les milieux et leurs habitants. Cette perspective, qui se superpose aux images traditionnelles du marécage dangereux, malsain et inconfortable, vient suggérer que la liberté dont jouit ici la vie sauvage ne met pas en péril la société, mais au contraire permet de fonder des lieux symboliques de reconquête d'un milieu urbain jugé agressif.

Ces lieux de nature sauvage, protégés et inaccessibles, ne sont pas perçus en priorité comme des espaces refuges, de repli et de renoncement à l'instar des sites protégés du Conservatoire du Littoral (Kalaora, 1996), mais comme « de beaux coins de nature, agréables à l'œil et reposants »⁸. Cette appréciation tient sans doute au contexte de parc public qui offre de fait une alternative rassérénante à la ville et correspond à ce qu'attendent les usagers : « On veut la nature dans la ville, le sauvage dans les espaces de loisir, l'urbanité et l'aménité dans les espaces ruraux »⁹. Si la nature sauvage semble aujourd'hui rivaliser avec la nature bucolique ou jardinée, elle est cependant souhaitée sous des formes apprêtées et non chaotiques ; elle doit être aménagée pour que la sécurité et l'information du public soient assurées ; elle doit être aimable, séduisante, voire fascinante et exceptionnelle, autant de catégories qui relèvent de savoir-faire qui appartiennent à la culture artistique et notamment à celle de l'architecte-paysagiste. Il est donc souhaitable d'admettre le double sens de l'idée du sauvage : un sens scientifique, ce qui est indépendant des hommes, et un sens paysagiste, une construction volontaire ou non du rapport de l'individu à son environnement. En d'autres termes, un espace ou un être vivant peuvent être considérés comme présentant les attributs du sauvage sans l'être d'un point de vue scientifique, c'est le cas des deux sites jardinés étudiés ; inversement des lieux objectivement

⁷ Les processus de destruction des zones humides françaises ont été analysés récemment dans le cadre d'une évaluation des politiques publiques ; sont mis en cause autant le cadre réglementaire concernant notamment le drainage et le comblement que les traditions culturelles de la société française qui discréditent les espaces de marais et de marécages et leurs usagers.

⁸ Gascoin M., *op. cit.*, p. 38.

⁹ Kalaora B., *op. cit.*, p. 102.

Nature et paysage

Pour comprendre comment, dans la culture occidentale, l'idée de nature conduit à celle de paysage, il faut s'appuyer sur le texte que l'historien de la philosophie allemande, Joachim Ritter¹⁰, écrit en 1962 en commentant la lettre de Pétrarque relatant l'ascension du Mont Ventoux (1336) et le poème philosophique de Schiller *La promenade* (1795).

Ce texte et ses commentateurs, P. Nys et M. V. Ferriolo, indiquent que la notion de paysage - et non sans doute le mot - existait chez les Grecs sous la forme de la contemplation (*theorein*) de la nature, notamment agricole ; mais le cosmos des Grecs incluait l'homme dans la nature (*phusis*). L'idée esthétique de paysage impliquant sa représentation picturale est née de la séparation entre la nature et la société ; ce divorce a été fondateur à l'époque moderne de la conquête de la liberté humaine permise par la connaissance de la nature et, par voie de conséquence, de la nécessité de reconstruire cette dernière sous la forme du paysage et du jardin afin de retrouver l'accès au monde des apparences sensibles.

En d'autres termes, plus la nature - ce qui ne dépend pas de l'homme - fait l'objet d'un contrôle technique et d'une connaissance scientifique, plus le paysage et le jardin s'imposent à la vie quotidienne des habitants et à la politique locale. En l'absence de cette préoccupation, la culture habitante - l'art d'habiter - est produite surtout par des logiques utilitaires y compris environnementales.

sauvages - ils sont rares mais précieux comme référents - peuvent être qualifiés comme tels, ou non, en fonction des regards et des cultures concernés. Bref, la notion de sauvage relève à la fois de la culture scientifique et de la culture paysagiste, ce qui rend difficile son utilisation rigoureuse, mais permet de comprendre l'évolution des rapports sociaux à l'espace et à la nature dans les cultures occidentales.

Créer un milieu humide comme planter un arbre ou une haie sont des actes qui ne peuvent être réduits à leurs dimensions fonctionnelles et à des processus écologiques. Ils doivent être également compris comme des pratiques esthétiques et symboliques qui expérimentent ou préparent la modification des rapports sociaux à l'espace et à la nature. Aujourd'hui, ils s'inscrivent dans des projets sociaux et politiques de reconquête des manières d'habiter la Terre, ce que nous pourrions exprimer, en utilisant des termes à la mode, avec les mots « d'habitabilité durable » •

Remerciements à Geneviève Barnaud, Muséum national d'histoire naturelle, pour ses précieuses critiques.

Références bibliographiques

- | | |
|--|--|
| <p>AGGERI G., 1997. Le parc de la Lironde : d'un bassin de rétention à un parc de campagne ensauvagé, représentations et significations du retour au naturel dans les jardins publics. Mém. DEA de l'école d'architecture de Paris-la-Villette et de l'EHESS, 62 p. + ann.</p> <p>BERQUE A., 1997. La demeure des choses, jardin, écoumène, espace virtuel. In C. EVENO & G. CLÉMENT : <i>Le jardin planétaire</i>. L'Aube, p. 155-163.</p> <p>CLOAREC J., 1997. Le paysage par la fenêtre. <i>Images et sciences sociales</i>, 5, 29-36.</p> <p>DESTOMBES A. M., 1997. <i>Étude de deux paysages palustres : le marais du Sausset et la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines</i>. Mém. atelier pédagogique régional de l'année, dir. P. Donadieu. Versailles, ENSP, laboratoire de recherches, 103 p.</p> <p>DONADIEU P. (dir.), 1996. <i>Paysages de marais</i>. De Monza, Paris, 199 p.</p> | <p>FEUILLAS D., 1997. <i>Rapport de synthèse : aspects écologiques, le marais du Sausset (93)</i>. Mém. recherches, dir. P. Donadieu. Versailles, ENSP, laboratoire de recherches, 29 p.</p> <p>GASCOIN M., 1997. <i>Rapport de synthèse : aspects sociologiques, le marais du Sausset (93)</i>. Mém. recherches, dir. P. Donadieu. Versailles, ENSP, laboratoire de recherches.</p> <p>HECKMAN C., 1997. <i>La roselière et le jardin aquatique du parc de la Plage bleue de Valenton (Val-de-Marne)</i>. Mém. recherches, dir. P. Donadieu. Versailles, ENSP, laboratoire de recherches, 45 p.</p> <p>KALAORA B., 1996. Le culte contemporain de la nature. In GHK : <i>Natures en tête</i>. Neuchâtel, musée d'ethnographie, p. 100.</p> <p>LUGINBUHL Y., 1997. Entre image et paysage, cherchez l'intrus. <i>Images et sciences sociales</i>, 5, 19-21.</p> <p>ROGER A., 1997. <i>Court traité du paysage</i>. Paris, Gallimard.</p> |
|--|--|

¹ Ritter J., 1997. *Paysage, Fonction de l'esthétique dans la société moderne*. Ed. de l'Imprimeur.